

**Ministry of Education**  
Transfer Payments and  
Financial Reporting Branch  
  
21<sup>st</sup> Floor, Mowat Block  
900 Bay Street  
Toronto, Ontario M7A 1L2  
Tel.: (416) 327-9356  
Fax: (416) 325-2007  
Email: [Andrew.Davis@ontario.ca](mailto:Andrew.Davis@ontario.ca)

**Ministère de l'Éducation**  
Direction des paiements de transfert  
et des rapports financiers  
  
21<sup>er</sup> étage, édifice Mowat  
900, rue Bay  
Toronto, Ontario M7A 1L2  
Tél. : (416) 327-9356  
Téléc. : (416) 325-2007  
Courriel: [Andrew.Davis@ontario.ca](mailto:Andrew.Davis@ontario.ca)



**2007 : SB19**

## **NOTE DE SERVICE**

**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation  
Secrétaire-trésorières et secrétaires-trésoriers des administrations  
scolaires

**EXPÉDITEUR** Andrew Davis  
Directeur  
Paiements de transfert et rapports financiers

Sue Durst  
Directrice des politiques relatives au  
Curriculum et à l'évaluation

**DATE :** Le 28 août 2007

**OBJET :** Relevés des effectifs pour les cours d'apprentissage en ligne offerts  
dans le cadre du programme scolaire de jour régulier

---

Je tiens à vous informer de nouvelles exigences applicables aux relevés des effectifs pour les cours d'apprentissage électronique offerts dans le cadre du programme scolaire de jour régulier.

Depuis quelques années, plusieurs discussions et consultations ont eu lieu au sujet des relevés des effectifs pour les cours d'apprentissage en ligne. Les modifications qui seront apportées à compter du mois de septembre reflètent la rétroaction fort pertinente que nous avons recueillie et devraient simplifier ce processus.

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007, les élèves inscrits à des cours d'apprentissage en ligne dans le cadre du programme scolaire de jour régulier seront consignés soit dans le Relevé des effectifs à plein temps ou dans le Relevé des effectifs à temps partiel des écoles de jour du conseil qu'ils fréquentent, tout comme les élèves inscrits à des cours en salle de classe (et non dans le Relevé des effectifs des études personnelles du conseil qui offre le cours). Le conseil que l'élève fréquente est celui qu'il a le droit de fréquenter en vertu de la *Loi sur l'éducation*, que ce conseil dispense ou non l'apprentissage en ligne. En d'autres mots, seuls le conseil que l'élève fréquente va rendre compte de l'inscription à des fins de financement.

Lorsque l'apprentissage en ligne n'est pas dispensé par le conseil que l'élève fréquente, ce dernier versera des droits provinciaux au conseil qui offre le cours. Ces droits ont été fixés à 600 \$ par crédit pour l'année scolaire 2007-2008. Ces droits correspondent aux repères de financement, en vertu des Subventions pour les besoins des élèves, relatifs aux coûts directs liés à l'enseignement du conseil scolaire qui offre le cours. Tous les autres coûts (p. ex., bibliothèque, orientation, manuels, ordinateurs, locaux et autres dépenses liées à l'achat du crédit) relèvent du conseil que l'élève fréquente.

Cette modification aux relevés ne s'applique pas aux cours d'apprentissage en ligne offerts dans le cadre des programmes d'éducation permanente. Les modalités applicables à ces cours sont énoncées dans la note de service 2002 : SB12, Relevés des effectifs des cours d'apprentissage en ligne, et dans les instructions du Relevé des effectifs des cours par correspondance ou d'études indépendantes.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la consignation des effectifs, veuillez consulter la page Relevés des effectifs et instructions pour l'année scolaire 2007-2008, à l'adresse <http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/forms.html>. Pour en savoir plus au sujet de la stratégie provinciale d'apprentissage en ligne, veuillez communiquer avec Ron St. Louis à l'adresse [ron.stlouis@ontario.ca](mailto:ron.stlouis@ontario.ca) ou au 416 561-7994, ou visitez le site Web Apprentissage en ligne Ontario à l'adresse [www.apprentissageelectroniqueontario.ca](http://www.apprentissageelectroniqueontario.ca).

Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet des relevés des effectifs des cours d'apprentissage en ligne, veuillez communiquer avec votre agent des finances ou avec Dave Christie à l'adresse [dave.christie@ontario.ca](mailto:dave.christie@ontario.ca) ou au 416 325-2048.



Andrew Davis



Sue Durst

c.c. : Surintendantes et surintendants des affaires scolaires et des finances